Nations Unies TD/B/EX(76)/3

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
10 janvier 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Soixante-seizième réunion directive
Genève, 31 octobre et 1er novembre 2024

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-seizième réunion directive

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 31 octobre et le 1er novembre 2024

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

GE.25-00300 (F) 280225 030325

Merci de recycler

Table des matières

		Page
	Introduction	3
I.	Décisions du Conseil du commerce et du développement	3
	A. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	3
	B. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	3
	C. Autres décisions du Conseil	4
II.	Résumé du Président	5
	A. Remarques liminaires	5
	B. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés	5
	C. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	7
	D. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	9
III.	Questions de procédure et questions connexes	11
	A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	11
	B. Questions diverses	12
	C. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-seizième réunion directive	12

Annexes

I.	Thème et questions directrices de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	13
II.	Participation	14

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-seizième réunion directive au Palais des Nations, à Genève, le 31 octobre et le 1er novembre 2024. Au cours de cette session, six séances plénières ont été organisées.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Décision 583 (EX-LXXVI)

À sa séance plénière de clôture, le 1er novembre 2024, dans le cadre des préparatifs et à l'issue de consultations entre les membres, le Conseil du commerce et du développement est parvenu à un consensus et a adopté le thème de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à savoir « Décider de l'avenir : Opérer une transformation économique qui contribue à un développement équitable, inclusif et durable ».

B. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 584 (EX-LXXVI)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique que le secrétariat de la CNUCED a menées, engage celui-ci à poursuivre ses efforts en accordant une attention particulière aux besoins propres à chaque région, et se félicite de l'augmentation des contributions en 2023 ;

2. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED, comme le Pacte de Bridgetown l'a rappelé, et insiste sur l'importance d'une coordination entre ces domaines afin que les activités d'assistance soient cohérentes et se renforcent mutuellement ;

3. *Engage* la CNUCED à accroître sa participation aux principales réunions sur l'assistance liée au commerce qui sont organisées dans le monde et recommande que les notions qu'elle aura mises au jour dans ses travaux de recherche soient dûment diffusées dans le cadre des activités de coopération technique ;

4. *Constate avec satisfaction* que la CNUCED s'est attachée à recourir à une gestion axée sur les résultats afin de fournir une assistance technique plus transparente et plus efficiente, et lui demande de poursuivre la mise à jour de ses outils de gestion axée sur les résultats et de communiquer régulièrement des informations à ce sujet ;

5. *Engage* la CNUCED à continuer de fournir des activités de coopération technique qui s'inscrivent dans le champ de ses attributions et de ses compétences et qui soient en accord avec les stratégies de développement que les États membres bénéficiaires ont adoptées pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

6. *Constate avec satisfaction* que la CNUCED n'a cessé de s'employer à renforcer la coopération entre les institutions et entre les divisions afin de répondre au mieux aux problèmes mondiaux actuels et futurs et de mener à bien le Programme 2030 ;

7. *Prend acte* du rôle de premier plan que la CNUCED joue dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et des efforts

qu'elle fait pour renforcer la collaboration avec les organismes partenaires et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

8. *Insiste* sur l'intérêt d'un financement suffisant et prévisible pour une coopération technique efficace, et engage les pays en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles à la CNUCED, notamment au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin de pérenniser les activités d'assistance technique de la CNUCED, qui sont axées sur la demande, en soulignant l'importance de la gestion axée sur les résultats et la pertinence d'un financement non préaffecté, et en réaffirmant la nécessité de continuer d'améliorer l'application des principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité ;

9. *Engage* la CNUCED à étudier la possibilité d'accéder à de nouvelles sources de financement, en particulier pour ses activités en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ;

10. *Invite* les États membres qui sont en mesure de le faire à envisager de parrainer des administrateurs et administratrices auxiliaires (Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires) et insiste sur l'intérêt de ce programme lorsqu'il s'agit de renforcer les compétences des experts des pays les plus défavorisés ;

11. *Renouvelle* la demande faite au secrétariat de la CNUCED de présenter la version simplifiée des Instruments de coopération technique, en cours d'élaboration, à la prochaine session du Groupe de travail, et fait observer qu'il est important que ces instruments soient mis à jour, ainsi que les États membres l'ont demandé.

Séance plénière de clôture
1er novembre 2024

C. Autres décisions du Conseil

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. À sa séance plénière de clôture, le 1er novembre 2024, le Conseil du commerce et du développement a adopté le thème de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir chap. I, sect. A, *supra*).

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

2. À sa séance plénière de clôture, le 1er novembre 2024, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-huitième session (TD/B/WP/333), approuvé les conclusions concertées qui y figuraient et adopté le projet de décision qui y était reproduit à son attention (voir chap. I, sect. B, *supra*).

3. Une délégation a demandé qu'au cours des prochaines sessions du Groupe de travail et des réunions exécutives du Conseil du commerce et du développement, il soit question de la disponibilité des rapports pour approbation. Elle a exprimé le souhait que le rapport rende compte des délibérations de façon objective, fidèle et équilibrée. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a rappelé que la pratique était de procéder selon les modalités en vigueur et que, s'ils le souhaitaient, les membres pouvaient décider de modifier officiellement la méthode de travail, par l'intermédiaire du bureau permanent du Conseil. Il a assuré que les déclarations faites pendant la session seraient dûment prises en considération, comme il était d'usage.

Développement progressif du droit commercial international : Rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

4. À sa séance plénière de clôture, le 1er novembre 2024, le Conseil a pris note du rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa cinquante-septième session (A/79/17), tenue à New York du 24 juin au 12 juillet 2024.

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

5. À sa séance plénière de clôture, le 1er novembre 2024, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international sur sa cinquante-huitième session.

II. Résumé du Président

A. Remarques liminaires

6. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire générale de la CNUCED a parlé du Sommet de l'avenir, des études récemment menées par la CNUCED et de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

7. En ces temps difficiles, l'adoption du Pacte pour l'avenir était une bonne nouvelle pour le multilatéralisme. Il importerait d'entretenir la dynamique que le Pacte avait créée, par la force de ses dispositions sur l'architecture financière internationale ou la gouvernance numérique, et par son invitation à aller au-delà du produit intérieur brut (PIB). Il faudrait parvenir à des engagements concrets et contraignants, notamment afin que l'aide disponible réponde aux besoins des pays en développement, notamment en matière de financement de l'action climatique. La pérennité du Pacte pour l'avenir dépendrait de sa mise en œuvre. La CNUCED jouait un rôle clé, en dirigeant conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales, les groupes de travail sur l'architecture financière internationale et sur le dépassement des limites du PIB. En outre, la CNUCED devait participer à la mise en œuvre du Pacte numérique mondial, aux côtés de l'Union internationale des télécommunications, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et codirigerait deux groupes de travail. La CNUCED participerait aussi aux travaux sur la gouvernance des données, en collaborant avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aux travaux relevant du Pacte numérique mondial qui touchent à l'inclusion et aux avantages de l'économie numérique.

8. Les travaux de la CNUCED ont abouti à trois rapports phares, publiés ou à paraître : l'*Étude sur les transports maritimes*, le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *Rapport sur les pays les moins avancés*, qui en est à sa quarantième édition. En ce qui concernait le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés, qui devait être examiné à la session en cours, l'*Étude sur les transports maritimes* et le *Rapport sur le commerce et le développement* soulignaient tous deux que les pays les moins avancés (PMA) pâtissaient davantage des perturbations à court terme, comme le blocage des points de passage maritimes, et de problèmes structurels tels qu'une faible croissance et un endettement élevé.

9. L'intervenante a remercié les membres d'envisager l'adoption du thème de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et a confirmé que ladite session se tiendrait en Asie à la fin de l'année 2025. Elle a exprimé l'intention de présenter son rapport à la Conférence à la fin de l'année 2024. Elle s'attacherait à considérer avec un regard neuf les quatre transformations qui avaient été présentées comme nécessaires à l'issue de la quinzième session de la Conférence. Elle a dit espérer que la structure pourrait aider les groupes régionaux à rédiger leurs documents de position.

B. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

(Point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a rappelé que le *Rapport sur les pays les moins avancés* fêterait ses quarante ans en 2024. À la faveur des éditions successives de cette publication, la CNUCED avait eu la possibilité d'examiner différentes questions relatives au commerce et au développement avec le souci d'accompagner les pays les moins avancés (PMA) dans leurs

efforts de développement. Le *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés* avait mis en évidence le potentiel de l'Afrique pour les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique, tandis que le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2023* (*World Investment Report 2023*) avait montré que 11 des PMA n'avaient bénéficié d'aucun investissement international dans le secteur des énergies renouvelables en 2022. En ce qui concernait la formation d'un consensus intergouvernemental, la CNUCED avait apporté plusieurs contributions aux PMA et au Comité des politiques de développement, coorganisé la dixième Conférence ministérielle des PMA à Vienne et facilité la participation active des PMA aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce. Les PMA avaient bénéficié d'activités de coopération technique dans un grand nombre de secteurs.

11. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Japon (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; Chine ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Gambie ; Allemagne ; Indonésie ; Angola ; Espagne ; Saint-Siège ; Népal (au nom des PMA) ; Nigéria ; Fédération de Russie ; Kenya ; Équateur ; Brésil ; Zambie ; Pakistan ; Arabie saoudite ; République bolivarienne du Venezuela ; État de Palestine ; Namibie ; Éthiopie.

12. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont accueilli favorablement le rapport sur les activités de recherche et d'analyse, de formation de consensus et d'assistance technique qui avaient été menées à l'appui du Programme d'action de Doha pour les PMA. Un groupe régional a insisté sur l'importance des profils de vulnérabilité, de l'appui aux stratégies nationales et des activités de renforcement des capacités, et a rappelé que le Programme d'action de Doha était essentiel pour les PMA. Un autre groupe régional et quelques délégations ont pris note des besoins qui avaient été mis en évidence, salué les travaux menés au sujet des pays les plus vulnérables et les profils de vulnérabilité, et demandé l'affectation de fonds supplémentaires au Programme d'action de Doha. Des groupes régionaux et une délégation ont réclamé une augmentation du financement en faveur des PMA. Un groupe régional a rappelé qu'il apportait une assistance multisectorielle aux PMA, de l'ordre de 80 milliards de dollars par an, et a demandé à la CNUCED de former des partenariats avec des institutions afin d'accompagner les PMA dans leurs efforts de développement.

13. Un groupe régional a parlé de l'assistance technique qui était fournie aux PMA aux fins du Programme d'action de Doha, notamment par la voie du programme de la CNUCED pour un système douanier automatisé (SYDONIA), des travaux sur les règles d'origine et des profils de vulnérabilité. Un autre groupe régional a rappelé que, selon les données macroéconomiques disponibles, l'objectif de 7 % de croissance n'était pas atteint dans les PMA et a fait mention de l'instabilité des prix, du poids de la dette extérieure, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des besoins d'assistance et des nouvelles initiatives de la CNUCED dans ces pays. Il a invité les donateurs à contribuer aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour l'assistance technique aux PMA.

14. Un autre groupe régional a relevé avec préoccupation que les PMA subissaient les effets de la conjoncture mondiale, notamment l'évolution des prix des produits de base, la dépendance à l'égard de la dette et la faible croissance du PIB (4,8 %, alors que le taux cible était de 7 %). Il s'est félicité de l'établissement des profils de vulnérabilité, qui contribuaient au reclassement des PMA, et a encouragé la CNUCED à trouver d'autres sources de financement. Il a dit combien il était important de mener des réformes structurelles pour mieux accompagner les PMA dans leurs efforts de développement. Une organisation intergouvernementale a parlé des chocs extérieurs auxquels les PMA devaient faire face et de la nécessité pour eux de prendre des mesures pour renforcer leur résilience. Elle a demandé que les obstacles à l'exportation que les PMA rencontraient soient analysés et que les demandes de ces pays, en particulier de Haïti, pour une meilleure intégration soient examinées. Une délégation a rappelé l'importance pour les PMA de la coopération technique ainsi que du traitement préférentiel qui leur était maintenant accordé par la Chine, sous la

forme d'une aide à l'exportation, d'activités de formation et d'une réduction des coûts de transport. Elle a félicité la CNUCED pour ses travaux dans ses trois domaines d'action.

15. Un groupe régional a rappelé qu'entre autres objectifs, les petits États insulaires en développement devaient surmonter les effets des changements climatiques, devenir plus résilients et créer des partenariats côtiers. Il s'est félicité de l'assistance technique que la CNUCED fournissait à ces pays pour le renforcement des capacités humaines et a invité les institutions financières à leur apporter leur concours. Il a dit vouloir travailler avec la CNUCED à la réalisation des objectifs en question. Une délégation a rappelé la vulnérabilité et la faiblesse structurelle des PMA, a parlé du financement de leur dette et s'est félicité du programme conjoint CNUCED-Union européenne pour l'Angola. Une autre délégation a réaffirmé son soutien aux PMA, qui avaient besoin de devenir plus résilients face à la crise et aux autres enjeux, tels que l'accroissement de la compétitivité, l'amélioration de la qualité des produits d'exportation, la réduction des coûts et la transformation verte. Une autre délégation a insisté sur l'importance de la coopération internationale lorsqu'il s'agissait de soutenir les PMA et de renforcer les capacités productives ou de constituer des partenariats dans le domaine de l'éducation et de la formation.

16. Une délégation a parlé de l'allègement de la dette et des dons aux PMA surendettés. Une autre délégation a dit que les PMA voyaient leur développement ralenti par le poids de leur dette et leur vulnérabilité aggravée par leurs problèmes structurels, et qu'il fallait pourvoir à leur sécurité alimentaire, annuler leur dette et les aider à faire face aux changements climatiques. Quelques délégations ont rappelé les multiples problèmes auxquels les PMA faisaient face et ont demandé que l'architecture financière internationale soit repensée. Elles se sont félicitées de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui permettrait d'améliorer les chaînes de valeur. Quelques délégations ont demandé la création d'un service de mobilisation des ressources, qui serait chargé d'appuyer les PMA. Une délégation a demandé que le Programme d'action de Doha soit financé par de nouveaux mécanismes de financement. Une autre délégation a rappelé la contribution que son pays apportait aux PMA, notamment dans les secteurs des transports et de l'agriculture.

17. Une délégation a parlé de l'assistance technique que son pays avait reçue en vue de son reclassement, une autre délégation a remercié pour l'aide fournie dans le secteur des énergies renouvelables.

C. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

18. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)[1] ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Japon (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Chine ; Égypte ; Argentine ; Équateur ; République bolivarienne du Venezuela ; État de Palestine ; Pérou ; Bangladesh ; Kenya ; Népal ; République islamique d'Iran ; Brésil ; Indonésie ; République arabe syrienne ; Arménie.

19. Après l'adoption du thème de la seizième session de la Conférence, un groupe régional et quelques délégations ont souligné l'importance de l'équité en tant que principe fondamental de la justice. Le groupe régional a dit que la transformation économique, à laquelle il aspirait depuis longtemps, trouvait un écho dans le projet de réformer le système commercial international en vue de l'industrialisation et de la transformation industrielle des pays en développement. Un autre groupe régional a insisté sur l'importance des résultats de la seizième session de la Conférence, qui refléteraient l'apport de la CNUCED à la transformation économique mondiale, tel que prévue par le Pacte pour l'avenir. Une délégation a dit que le thème retenu rendait compte de l'aspiration des pays en développement à une transformation économique qui contribue à un développement équitable, inclusif et durable. Elle a fait observer que, depuis sa création, la CNUCED n'avait cessé d'apporter

[1] L'Argentine s'est dissociée de cette déclaration.

une aide inestimable aux pays en développement qui cherchaient à participer à l'économie mondiale, par ses travaux dans ses trois domaines d'action que sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique. Une autre délégation a dit que le thème retenu témoignait de la volonté d'un changement transformateur qui, au-delà des questions de croissance économique, tendrait à résoudre les problèmes structurels sous-jacents que les pays en développement rencontraient. Pour progresser véritablement dans l'exécution du Programme 2030, il était essentiel d'adopter cet axe de réflexion, par lequel la CNUCED s'engageait à promouvoir une croissance économique mondiale qui soit non seulement durable, mais aussi plus équitable et plus inclusive.

20. En ce qui concernait les résultats de la seizième session de la Conférence, un groupe régional et de nombreuses délégations ont insisté sur l'intérêt des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, y compris des activités de sensibilisation, de recherche et d'assistance technique, pour le système des Nations Unies. Depuis des années, la CNUCED débattait de la question du financement du développement, en privilégiant l'angle du développement ; elle devait être mieux entendue de la communauté internationale. Les objectifs de développement durable (ODD) ne pourraient pas être atteints si le déficit de financement n'était pas comblé. Il fallait envisager de recourir à des dispositifs de financement innovants, comme le financement mixte et la restructuration de la dette.

21. Un groupe régional et plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'une plus grande équité à l'égard des pays en développement dans le système commercial international. Une délégation a demandé que les obstacles indus soient levés ; un groupe régional et une délégation ont centré leurs interventions sur les questions relatives à l'industrialisation et sur le subventionnement des politiques industrielles.

22. De nombreuses délégations ont demandé que l'architecture financière internationale soit modifiée de sorte que les pays en développement puissent participer à la gouvernance des institutions financières internationales.

23. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de réduire les inégalités technologiques, au vu du déficit d'infrastructures et de connaissances et compétences numériques dans les pays en développement. Aux niveaux national et international, les dispositifs juridiques et la réglementation technique qui régissaient le secteur numérique manquaient d'équité. Le groupe régional et plusieurs délégations ont dit qu'il fallait créer des conditions plus éthiques et plus équitables, en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle. Une délégation a ajouté qu'il fallait garantir un accès équitable aux technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, qui pouvaient être porteuses de transformation. Des cadres réglementaires transparents et équitables pourraient garantir la souveraineté des données et le respect de la vie privée, et, partant, asseoir la stabilité des économies numériques et la confiance à leur égard.

24. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont dit qu'il était essentiel de soumettre à un examen critique le cadre commercial et économique international actuel, notamment en ce qui concernait la politique industrielle et les minéraux critiques. On ne pouvait pas laisser des pays rester tributaires de leurs produits de base, sous le prétexte d'une accélération de la transition énergétique. Il restait que tous les pays devaient pouvoir s'industrialiser.

25. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont dit que les changements climatiques rendaient nécessaire l'adoption de mesures, notamment l'amélioration des systèmes de financement de l'action climatique, la mise en place de mécanismes de transfert de technologies judicieux et spécifiques, et l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées. Les pays en développement étaient souvent parmi les plus vulnérables aux réalités structurelles. Les mesures coercitives unilatérales qui étaient adoptées à des fins protectionnistes implicites ne faisaient que leur compliquer les choses. Plusieurs délégations ont dit qu'il faudrait débattre de la contribution du transfert de technologies à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets dans les pays en développement.

26. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont dit que le renforcement des capacités productives était essentiel pour une transformation durable, en particulier dans les pays vulnérables, et contribuait à la réalisation des ODD dans leurs aspects sociaux, économiques et environnementaux.

27. Quelques délégations ont dit qu'il était essentiel d'évaluer les progrès selon des critères comme la qualité de vie et le bien-être de la société, et pas uniquement selon des paramètres économiques tels que le PIB. Une délégation a ajouté qu'en aidant les pays économiquement vulnérables à lever les obstacles à leur développement, cette façon de voir s'imposait pour une sortie définitive de la catégorie des PMA.

28. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont confirmé qu'ils étaient prêts à participer aux négociations à venir. Un groupe régional a dit que le document issu de la session de la Conférence devrait s'inscrire dans une gestion axée sur les résultats et avoir un impact ; un autre groupe régional a dit que les négociations devraient surtout porter sur la définition et l'orientation des travaux de la CNUCED.

29. Des délégations ont dit soutenir la CNUCED dans sa contribution à une action multilatérale et à la formation de consensus. Une autre délégation a dit que le mécanisme intergouvernemental devrait être renforcé, non seulement pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience, mais aussi pour approfondir une compréhension commune des questions cruciales relatives au commerce et au développement et parvenir à des consensus. Une autre délégation a dit qu'en tant entité du système des Nations Unies chargée du traitement intégré des questions interdépendantes relatives au commerce et au développement, la CNUCED était bien placée pour hiérarchiser et renforcer les activités dans ses trois domaines d'action pendant la prochaine session de la Conférence.

30. Plusieurs délégations ont défendu l'idée que la CNUCED organise un débat approfondi et mène des travaux de recherche sur l'impact des mesures coercitives unilatérales sur le développement.

31. Un groupe régional et plusieurs délégations ont dit espérer que la CNUCED continuerait de fournir une assistance au peuple palestinien, y compris par des études, des travaux de recherche et des activités d'assistance technique dans le domaine du commerce et du développement.

32. À l'approche de la troisième Conférence des pays en développement sans littoral, quelques délégations ont indiqué que lesdits pays aspiraient à être davantage pris en considération et ont exprimé le souhait que les participants à la seizième session réfléchissent à la manière de rendre l'économie des pays en développement sans littoral plus résiliente et plus prospère. Une attention particulière devrait être accordée à la facilitation du commerce, à la transition numérique, à l'augmentation des investissements étrangers directs et au financement du développement durable.

33. Une autre délégation a rappelé l'importance de l'économie créative pour le développement et l'étendue des compétences de la CNUCED dans ce domaine.

D. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

(Point 4 de l'ordre du jour)

34. Le Président du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a présenté, oralement, un rapport sur la quatre-vingt-huitième session du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

35. En ce qui concernait les activités de coopération technique et leur financement, l'intervenant a dit craindre que le fonds d'affectation spéciale ne suffise pas à répondre à la demande en services de coopération technique, malgré l'augmentation des contributions en 2023. Des délégations ont dit qu'il était important de renforcer les liens entre les trois domaines d'action de la CNUCED et ont pris acte des efforts que la CNUCED avait déployés pour que le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives participe plus activement à l'initiative « Unis dans l'action ». Le Groupe de

travail a également examiné deux évaluations et approuvé le plan d'évaluation pour 2025, qui ne contiendrait pas d'évaluation du sous-programme en raison de la tenue de la seizième session de la Conférence. En ce qui concernait l'évaluation du sous-programme 3, les membres ont généralement approuvé les conclusions et les recommandations, bien que des points de vue divergents aient été exprimés, notamment au sujet de la recommandation sur les réunions intergouvernementales. Les membres devraient donc débattre plus avant de cette question.

36. En ce qui concernait la séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2026, l'intervenant a dit que les États membres avaient eu un dialogue fructueux avec le secrétariat au sujet des plans des sous-programmes pour 2026, en vue de la session du Groupe de travail qui devait se tenir au début de 2025. À l'appui de la session, le secrétariat a présenté aux membres un document informel qui donnait une vue d'ensemble des enjeux actuels et futurs selon la CNUCED, renseignait sur les cinq sous-programmes et contenait des propositions pour l'obtention des principaux résultats escomptés. Les membres ont posé des questions et reçu des réponses utiles et précieuses de chaque division sur les moyens d'obtenir les résultats escomptés.

37. Avant la tenue de la session, trois rapports du secrétariat de la CNUCED, consacrés à la répartition hommes-femmes au sein du personnel, à la représentation géographique et aux stages, ont été communiqués par voie électronique aux États membres.

38. Au cours des séances d'ouverture et de clôture de la session du Groupe de travail, plusieurs délégations ont demandé à la CNUCED de surveiller l'évolution mondiale des politiques commerciales et leurs effets sur le développement durable et sur la résilience, de communiquer des informations à ce sujet et de formuler des recommandations aux États membres. Un groupe régional et une délégation ont exprimé des points de vue divergents sur la manière de caractériser certaines politiques et ont mis en doute la compatibilité de la proposition avec les mandats de la CNUCED. Des délégations ont demandé à l'intervenant, en tant que Président du Groupe de travail, qu'il rende compte du débat de manière impartiale dans le rapport.

39. L'intervenant a rappelé qu'au titre du point 5 de l'ordre du jour du Groupe de travail, il avait été dit que le projet de plan-programme pour 2026 serait établi à partir des engagements et des priorités énoncés dans le Pacte de Bridgetown et que la Conférence tiendrait sa seizième session en 2025 et définirait le programme de travail pour les quatre années suivantes. Le secrétariat a informé les membres qu'en cas de modification du mandat, il serait possible de corriger et de modifier la proposition, y compris le budget.

40. Enfin, l'intervenant a annoncé que les divisions commenceraient à rédiger le document contenant le plan-programme pour 2026 sur la base des commentaires reçus des États membres. Ce document serait examiné à la prochaine session du Groupe de travail en janvier 2025.

41. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Bélarus ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Chine ; République bolivarienne du Venezuela ; État de Palestine ; République arabe syrienne ; États-Unis d'Amérique ; Népal (au nom des PMA).

42. Une délégation a dit espérer que la CNUCED accorderait l'attention qui s'imposait aux mesures coercitives unilatérales, qui étaient de plus en plus courantes dans les domaines économiques, financier et commercial, afin de faire progresser le commerce et le développement, comme l'Assemblée générale l'en avait chargée. Elle a exprimé le souhait que la CNUCED examine, en toute impartialité et à l'abri de toute influence politique, les mesures coercitives unilatérales, considérées sous un angle strictement économique et commercial, et leurs conséquences pour l'économie mondiale, le commerce international et un développement durable et inclusif.

43. Quelques délégations ont rappelé la position du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies concernant le paragraphe 2 des conclusions concertées sur l'examen du plan-programme pour 2025, qui avaient été adoptées à la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail et dans lesquelles il était demandé à la Secrétaire générale de la CNUCED de faire part au Secrétaire général de l'ONU des attentes des membres et des

priorités du Groupe en ce qui concernait le sous-programme 3 relatif au commerce international et aux produits de base, dans le cadre duquel la CNUCED devrait s'intéresser à l'application des mesures coercitives unilatérales et à leurs conséquences pour le commerce international et un développement durable et inclusif, informer les membres des conclusions auxquelles elle serait parvenue et formuler des recommandations. Les délégations ont fait observer que les mesures coercitives unilatérales avaient des effets négatifs sur la communauté internationale et ont rappelé la résolution 78/329 de l'Assemblée générale sur la biennialisation de l'examen de la question intitulée « Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique ».

44. Un groupe régional a remercié le secrétariat des efforts qu'il avait faits pour associer les membres à l'élaboration du plan-programme pour 2026. Il a rappelé qu'il était important de veiller à ce que les questions soulevées, y compris les propositions des délégations, s'inscrivent dans le cadre des attributions et des domaines de travail de la CNUCED, tels qu'ils avaient été définis par consensus.

45. Une délégation, exerçant son droit de réponse, a précisé que le paragraphe 2 des conclusions concertées sur le projet de document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025, adoptées par le Groupe de travail à sa quatre-vingt-septième session, ne faisait pas référence aux mesures coercitives unilatérales. Elle a lu le paragraphe en question dans son intégralité[2]. Elle a rappelé que l'étude des mesures coercitives ne faisait pas partie des fonctions de la CNUCED et ne relevait pas du Pacte de Bridgetown.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

46. À sa séance plénière d'ouverture, le 31 octobre 2024, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-seizième réunion directive tel que reproduit dans le document TD/B/EX(76)/1, mais l'a modifié pour y ajouter deux nouveaux points, consacrés au rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et au rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international[3]. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.
3. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
4. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Développement progressif du droit commercial international : Rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.
6. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
7. Questions diverses.
8. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-seizième réunion directive.

[2] Voir TD/B/WP/328, chap. I, sect. A.

[3] Les points de l'ordre du jour ont été renumérotés en conséquence.

B. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

Thème et questions directrices de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

47. Également à sa séance plénière de clôture, le 1er novembre 2024, à l'issue de consultations avec les membres, le Conseil a approuvé le thème et les questions directrices de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, qui se tiendrait en 2025 (voir l'annexe I).

C. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-seizième réunion directive

(Point 8 de l'ordre du jour)

48. À sa séance plénière de clôture, le 1er novembre 2024, le Conseil du commerce et du développement a adopté son rapport, lequel contiendrait le résumé du Président sur toutes les questions de fond, les décisions du Conseil, y compris sur le choix du thème de la seizième session de la Conférence, le thème et les questions directrices de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, les autres décisions du Conseil, notamment sur les questions de procédure et les questions connexes, et un compte rendu des délibérations de la séance plénière de clôture. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale de son rapport à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Thème et questions directrices de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Thème

Mettre la transition numérique au service d'un développement durable et inclusif

Questions directrices

1. Quelles sont les principales conséquences environnementales causées par la transition numérique à ses différentes étapes ? Comment y faire face ? Quelles sont les répercussions sur le commerce et le développement, en particulier dans les pays en développement ?

2. Comment faire en sorte que la transition numérique, à chacune de ses étapes, contribue à un développement durable ? (Par exemple, si l'on considère les minéraux critiques, qui sont essentiels à la transformation numérique, et la gestion des déchets.)

3. Par quelles mesures et activités de coopération, aux niveaux national, régional et international, garantir que la transition numérique est inclusive et propice à un développement durable, et que ses conséquences environnementales, en particulier pour les plus défavorisés, sont prises en considération ?

Annexe II

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Albanie
Allemagne
Angola
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belgique
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Brésil
Bulgarie
Cambodge
Cameroun
Chine
Chypre
Colombie
Congo
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Égypte
Émirats arabes unis
Équateur
État de Palestine
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie
Gambie
Grèce
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Iran (République islamique d')
Iraq
Jamaïque
Japon
Jordanie
Koweït
Libye
Malaisie
Maroc
Maurice
Mexique
Namibie
Népal
Niger
Nigéria
Ouganda
Pakistan
Panama
Paraguay
Pays-Bas (Royaume des)
Pérou
Pologne
République arabe syrienne
République de Corée
République démocratique du Congo
Sierra Leone
Slovénie
Sri Lanka
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Türkiye
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam
Zambie
Zimbabwe

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Bahamas
Saint-Siège
Samoa

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union européenne
Ligue des États arabes
Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de la coopération islamique

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(76)/INF.1.

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Centre du commerce international
Bureau des affaires juridiques
Programme des Nations Unies pour l'environnement

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees